

# CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

## SEANCE ORDINAIRE

**LUNDI 15 DECEMBRE 2014, SALLE DU CONSEIL GENERAL**

**Présidence** : M. Alain Charrière

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 5 mai 2014
3. Examen du budget 2015  
Rapport de la Commission des finances
4. Nomination d'un membre à la commission des Monuments historiques
5. Nomination d'un membre à la commission des finances
6. Nomination d'un membre à la commission du collège et place de jeux
7. Nomination d'un membre à la commission pour le pré- et parascolaire
8. Nomination d'un membre au comité intercommunal CSVR et CES des Terreaux
9. Nomination d'un membre au syndicat EORÉN
10. Nomination d'un membre à la commission « agglomération fusion Neuchâtel Ouest »
11. Vote de principe pour l'extinction des lumières de rues durant une partie de la nuit
12. Informations du Conseil communal
13. Interpellation
14. Divers
15. Verrée de fin d'année

M. Charrière ouvre la séance à 20h00 précises et donne d'emblée la parole à la secrétaire pour l'appel. La question d'une modification ou d'une adjonction à l'ordre du jour n'est pas posée. L'ordre du jour sera suivi tel quel.

### **1. Appel**

13 personnes présentes

1 personne excusée : M. D. Bozzelli

Mme Widmer, présidente de commune, mentionne que M. Werner Gerber est décédé à fin novembre. Elle retrace brièvement son parcours au sein des autorités communales et des sociétés locales. Une minute de silence est observée.

Le président donne lecture de deux lettres. La première émane de Mme Anna Biamonte qui annonce sa démission du Conseil général pour cause de déménagement de la commune. La deuxième est de Mme Isabelle de Angelis Margueron qui démissionne avec effet immédiat de son mandat au sein de la commission « agglomération fusion Neuchâtel Ouest ».

## **2. Procès-verbal de la séance du 5 mai 2014**

Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans remerciements à son auteur.

## **3. Examen du budget 2015**

M. Charrière donne lecture des en-têtes de page. Les conseillers généraux peuvent intervenir à tout moment.

Questions :

710 318 02 : Mme Béard Allemann demande pourquoi une telle augmentation par rapport à 2013 ? M. Wälti explique les problèmes survenus sur le système de fonctionnement de l'A4-EOVR, notamment à Boudevilliers. Une autre solution, du genre gravitaire, est à l'étude.

Elle demande si cela va être exponentiel ? Non, répond le Conseil communal, en principe pas.

Elle souligne que dans la rubrique des investissements liés aux charges causales (réfection du Bourg), il y a une différence de CHF 200'000,- sous ce même chapitre, entre ce qui est mentionné et ce qui a été voté. Il s'agit d'une erreur de frappe. Le Conseil général, à l'unanimité, accepte de procéder à la correction immédiatement et sans refuser le budget.

Plus aucune question n'est posée.

La parole est donnée à la commission des finances. Mme de Angelis Margueron mentionne que chacun ayant reçu le rapport, il est inutile d'en donner lecture.

M. Charrière donne lecture de l'arrêté.

Résultat du vote :

Article 1<sup>er</sup> : 12 oui

Article 2 : 12 oui

Arrêté dans son ensemble : 12 oui

## **4. Nomination d'un membre à la commission des Monuments historiques**

Pas de proposition. Sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

## **5. Nomination d'un membre à la commission des finances**

Le Groupe Indépendant propose Mme Mélanie Aquilon. Accepté par 10 voix.

## **6. Nomination d'un membre à la commission du collège et place de jeux**

Pas de proposition. Sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance

## **7. Nomination d'un membre à la commission pour le pré- et parascolaire**

Pas de proposition. Sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

## **8. Nomination d'un membre au comité intercommunal CSVR et CES des Terreaux**

Pas de proposition. Sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

## **9. Nomination d'un membre au syndicat EORÉN**

Pas de proposition. Sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

## **10. Nomination d'un membre à la commission « agglomération fusion Neuchâtel Ouest »**

Le PLR propose M. Manuel Vieira. Accepté par 10 voix.

## **11. Vote de principe pour l'extinction des lumières de rues durant une partie de la nuit**

Mme Widmer explique qu'il s'agit d'une réflexion du Conseil communal qui permettrait d'économiser de l'énergie et ainsi éviter du gaspillage à l'heure des questionnements autour de l'arrêt des centrales nucléaires. La proposition est de faire une phase test de 6 mois, organiser une séance avec la population et revenir devant le législatif pour en discuter pour voir ce que cela donne au niveau des économies. Le coût de l'investissement serait remboursé après 6 mois. Les villages du Cerneux-Péquignot et du Pâquier pratiquent déjà l'extinction des lumières de rues. En Suisse romande, seules 10 communes ont fait le pas. Actuellement, c'est une somme de CHF 9'000,- qui est budgétée pour l'éclairage public et avec l'extinction des luminaires, on économiserait une somme d'environ CHF 3 à 4'000,-/an.

M. Charrière s'inquiète car, selon ses sources, la recrudescence de la délinquance dans les endroits obscurs est probante.

Mme de Angelis Margueron demande quels candélabres seront éteints ? Tous, répond Mme Widmer, y compris ceux éclairant les passages piétons.

M. Allemann estime que ce sont des économies de bout de chandelle.

Mme Widmer répond que paradoxalement, au niveau de la sécurité, il y a une réduction des incivilités dans les endroits obscurs, notamment au niveau des cambriolages, car ceux-ci ont plutôt lieu au crépuscule et à l'aube.

Là il s'agit d'éteindre de 1 heure à 5 heures du matin. Tous les lampadaires seraient éteints. Si l'éclairage public était plus moderne, il serait possible de conserver un éclairage partiel.

Elle souligne que l'aspect économie n'est pas le plus important, c'est l'aspect énergétique qui est le but de la démarche. En continuant de consommer sans restriction, on va droit dans le mur. Il faut restreindre la consommation en énergie et repenser la manière de consommer.

Après 6 mois, on évaluera la situation et si cela ne convient pas, on arrêtera.

On pourra enfin voir le ciel sans pollution lumineuse.

Mme Bleuer demande si c'est durant toute la nuit ? Oui, de 1 heure à 5 heures.

Mme de Angelis Margueron demande combien il y a de candélabres sur la commune ? Env. 80 répond M. Wälti.

Mme Widmer dit que l'idée est de faire l'extinction durant la partie de nuit où il y a le moins de monde dehors.

Pour l'instant, il n'est pas possible de poser des variateurs sur les installations existantes, mais c'est à repenser lors de la rénovation de tout le réseau, qui devrait se faire prochainement pour être aux normes.

Trois installations d'horloge sont à poser, pour un coût d'env. CHF 500,-.

Au vote :

10 voix pour

1 voix contre

1 abstention.

Le Conseil communal remercie le législatif pour sa confiance.

## 12. Informations du Conseil communal

M. Charrière remercie l'administratrice et l'employé communal pour l'excellent travail effectué durant l'année.

Il demande l'état de lieux de la situation au niveau de la fusion ? Mme Widmer répond que le processus avec Neuchâtel est en cours et que le Conseil communal a pris langue avec la commune de Val-de-Ruz pour discuter d'une éventuelle convention.

M. Vieira donne un compte-rendu des travaux effectués pour la structure parascolaire. Un dépassement du crédit de CHF 155'000,- accepté par le législatif a été induit par des travaux imprévus (Velux, escalier extérieur, détection incendie, etc), ceci pour une somme d'environ CHF 21'000,-. Un tableau résumant les différents travaux est à disposition pour contrôle. Comme la loi l'autorise, il n'est pas nécessaire de faire voter un crédit complémentaire puisqu'il s'agit de travaux imprévus.

M. La Grutta informe que le Conseil communal a dû augmenter la taxe d'épuration, ceci afin d'équilibrer les comptes qui doivent s'auto-financer. L'augmentation est de CHF 0.70cts/m<sup>3</sup>. Elle entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cela ne suffira vraisemblablement pas, et il faudra procéder à une nouvelle augmentation. Le point de la situation sera fait lors du bouclage des comptes 2014.

M. La Grutta donne un compte-rendu de la situation de l'A4-EOVR. Une expertise a été faite par le bureau Matthey qui a mis au jour des dysfonctionnements. Le rapport de plus de 70 pages n'a pas encore été lu car il vient de lui être remis et il n'en a pas encore pris connaissance. Une information plus complète sera donnée à la prochaine séance.

M. Charrière demande si des solutions ont été trouvées ? Selon le rapport Matthey, effectivement des solutions existent mais tout dépendra des ressources financières encore à disposition du syndicat, répond M. La Grutta.

M. Challandes demande si les travaux seront confiés aux ingénieurs qui avaient été mandatés à l'époque ? Non, répond M. La Grutta, selon le rapport tous les ingénieurs sont mis en cause, d'ailleurs depuis 2013, il n'a plus été fait appel à des ingénieurs, c'est la raison pour laquelle c'est le bureau Matthey qui a fait l'expertise.

M. Wälti donne un aperçu de la situation au niveau de la distribution de l'eau, selon le rapport fait par M. Girard du service de la consommation et des affaires vétérinaires. Le réseau d'eau de la commune ne répond plus aux exigences fédérales en la matière. Il faudra mettre aux normes le réservoir des Huitains et le pompage de Sorgereux. Une interconnexion avec un autre réseau doit être étudiée.

Mme Aquilon demande si cette interconnexion est juste demandée pour répondre aux exigences légales ? Si oui, elle estime que c'est une aberration légale.

M. Wälti répond que la commune doit garantir une alimentation en eau potable à tous les ménages et ceci en tout temps. Il ajoute qu'une pollution sur le réseau peut arriver et qu'il faut parer à ce genre de problème. Les travaux seront financés par le compte de l'eau avec comme corollaire une augmentation du prix

du m3 d'eau. Dans l'idéal, ces travaux devraient être exécutés en 2015 voire en 2016.

### 13. Interpellations

Aucune interpellation

### 14. Divers

M. Allemann demande quelques précisions concernant les radars. M. Vieira lui répond qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier et selon la LPol2015, les installations appartiendront à l'Etat de Neuchâtel et les recettes iront dans les caisses cantonales à 100%.

Actuellement, le Conseil communal est en train de négocier le rachat des caméras, celle de 2007 et celle achetée cette année. Les infrastructures seront également revendues, le prix restant à définir. Si aucun accord n'est conclu concernant le rachat des mâts dans un proche avenir, ils feront l'objet d'une location qui reste à définir.

Mme Bleuer demande ce qu'il en est des trottoirs ? Ils appartiennent déjà à l'Etat, les communes devant les remettre en état et les céder ensuite.

A partir de 2015, la sécurité sera du domaine cantonal. Le Canton a plus de capacité d'analyses que les petites communes en ce qui concerne la sécurité en règle générale.

Mme Bleuer demande si quelque chose va se faire au niveau de la sécurité notamment à l'entrée du village côté sortie de l'autoroute et passage piéton sortie du parking du Château?

M. Challandes souligne qu'au niveau du parcage du petit bus pour les élèves, ce n'est pas l'idéal. Le bus s'arrête dans le parc sis sur la route de Neuchâtel. Il y a énormément de circulation tout autour et c'est dangereux. Ne peut-on pas demander à ce que ce bus charge les enfants dans la cour du collège ?

Mme Widmer ajoute qu'au niveau du trafic dormant, c'est du ressort communal et le trafic de transit du ressort cantonal. Le Conseil communal s'occupera de ce problème avec l'Etat.

Mme de Angelis Margueron dit que si on veut sécuriser, il faudra aussi s'occuper du cheminement vers la structure d'accueil et demander aux accompagnants de faire marcher les enfants du côté droit de la chaussée. Elle a peur qu'un incident survienne car les enfants marchent tout au travers de la route sans prendre conscience du danger.

Mme Béard Allemann demande si une solution pourrait être trouvée concernant la benne à déchets verts, au lieu de la retirer purement et simplement pendant les mois de juillet et août ?

M. La Grutta répond que le choix du Conseil communal de la retirer en été, a été motivé par les mauvaises odeurs que la benne dégage quand il fait chaud et cela importune tout le voisinage. Trouver le bon compromis est difficile. Il préconise de se rendre à la déchetterie des Plaines-Roches.

Mme Charrière dit qu'on pourrait, par exemple, la laisser un jour par semaine pendant ces mois-là. Le Conseil communal va réfléchir à la question.

Mme Charrière revient sur le sujet du cheminement des enfants. Elle estime que ce sont les parents et les responsables de la structure qui doivent s'occuper de rendre attentifs les enfants à ce problème

M. Hoffmann demande pourquoi le minibus stationne sur le petit parc pour charger les enfants, c'est trop dangereux à son sens. Il rejoint la réflexion de M. Challandes.

Mme Charrière répond que ce n'est pas du ressort communal, c'est le CSVR qui s'occupe de cette problématique, néanmoins le Conseil communal va se renseigner et voir ce qui peut être amélioré.

Mme Bleuer signale que des personnes mettent leurs déchets ménagers dans les poubelles de rue. Elle trouve cette pratique désolante et demande ce que les autorités peuvent faire ?

Mme Widmer dit qu'il existe des poubelles spéciales, grillagées qui empêchent de mettre des gros déchets. A voir le prix et si cela en vaut la peine.

Mme Widmer remercie le législatif pour son engagement.

Elle remercie les employés communaux pour le travail accompli et leur engagement.

Elle souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Plus personne ne demande la parole, le président passe au point 15, il remercie le Conseil communal pour le travail accompli et clôt la séance à 21h05.

Le président  
A. Charrière

L'administratrice  
F. Dubois